BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2017 NUMERO 18

Au fil du Canal...ROUBIA







SOMMAIRE

P2 Le mot du Maire P3 Au fil des **Conseils** municipaux P4 Le recensement de la population **P5** L'inauguration de la station d'épuration P8 Les manifestations communales P12 Les informations Légales P14 L'état civil ancien à Roubia P16 Les brèves de Fabienne P33 Les recettes de Cécile

Le mot du Maire

Nous voilà en fin d'année et il est temps de vous informer des réalisations 2017 et de vous présenter quelques uns des projets 2018.

A ce jour, la station d'épuration inaugurée le 30 septembre 2017 donne satisfaction, que ce soit dans le travail de maintenance, la qualité des eaux rejetées ou la disparition totale des mauvaises odeurs.

Ce lourd chantier nous a bien grevé le budget communal et a retardé quelques réalisations qui seront reprises en 2018. Le coût de la station est de 500 000€, plus la reprise de canalisations non conformés ou cassées pour 170 000€, sachant qu'il reste un tronçon à réaliser pour 50 000€.

Avec de telles dépenses, nous avons fonctionné toute l'année avec le frein à main. 2018 sera plus agréable à gérer, toutes les subventions seront perçues. Nous terminerons donc notre programme :

- -la voierie du chemin des Hortes et des Androunes,
- -le programme sécurité de l'école, clôtures opaques et portail seront terminés
- -la création d'une crèche intercommunale sur Roubia sera officialisée
 - -le lotissement Serris-Rousseau prendra forme
- -une antenne FREE permettra de supprimer les zones blanches et vous permettra d'accéder à la 4 G à la fin de l'année 2018
 - -l'ouverture d'un cabinet sage-femme rue des fossés
- -les études concernant la traversée du village seront enfin terminées ; d'autres études concernant le chemin des vignes de l'aqueduc et de la pause d'une grille afin d'éviter que les eaux boueuses du chemin des Matelles ne traversent le village.

Vendredi 12 janvier 2018, à partir de 18h30 au gymnase, se tiendra la cérémonie des vœux à la population, où nous ferons également un état complet des réalisations faites et à venir, et à cette occasion, nous vous confirmerons que 2018 ne verra pas d'augmentation d'impôts.

Je vous adresse, ainsi que le Conseil Municipal, de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2018.

Gérard Boussieux

Au fil des Conseils municipaux

- ▶ 10 juillet 2017 : mise en place d'un agenda de programmation des travaux pour la mise en accessibilité des installations communales pour les personnes handicapées (seuil de la bibliothèque, rampe de la mairie, aménagement des WC salle de l'ancien théâtre, du Mercat, du boulodrome, du gymnase ; matérialisation de places de parking handicapés ; du fait de l'accroissement des tâches administratives de la secrétaire de mairie, les élus décident que le secrétariat de mairie sera fermé au public le jeudi après-midi ; du fait d'importants travaux à engager dans l'entretien de l'immeuble rue des remparts et au vu de l'état des finances communales, décision est prise de mettre à la vente l'immeuble social et de confier l'organisation de la vente à la SCP LOUIS § LOUIS-MARTY d'Olonzac
- 11 septembre 2017 : adhésion de la commune de Roubia au syndicat Mixte Aude Centre en remplacement de son adhésion antérieure au Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières. Est désignée Françoise VIGEE en représentant titulaire de la commune et Claude VENTUROSO en représentant suppléant. Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la commune d'Argens de s'associer à la déchèterie intercommunale Roubia/Paraza : les élus approuvent cette proposition.
- 13 novembre 2017 : délibérations en lien avec les compétences de la Communauté de communes : celle-ci prend la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations ; elle adhère au COVALDEM 11 (dissolution du SMICTOM) pour le transport et le traitement des déchets ménagers et associés



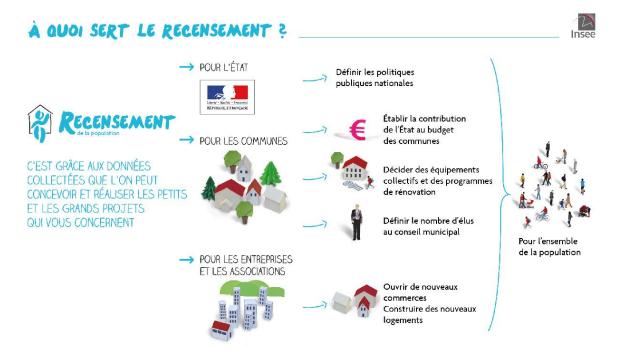
Accueil sur RV pour les questions complexes dans les centres des finances publiques du département dès janvier 2018 :

- Par internet sur le site impots.gouv.fr rubrique contact
- Par téléphone au 0811369609 (0.06€ par minute + prix d'un appel)
- Au guichet de votre centre des finances publiques

Deux axes forts caractérisent la campagne déclarative 2017 : la poursuite de la généralisation de la déclaration en ligne et la préparation de la mise en œuvre du prélèvement à la source. Quelques nouveautés renforcent le dispositif déjà mis en place, à savoir :

- √ l'obligation pour les foyers dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet et dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 28 000 euros, de faire leur déclaration en ligne;
- ✓ la rénovation du site <u>impots.gouv.fr</u>;
- ✓ la création d'un nouvel espace sécurisé, plus intuitif et convivial ;
- ✓ la possibilité d'accéder à la documentation et à des formulaires.

Le recensement de la population de Roubia du 18 janvier au 17 février 2018



À quoi ça sert?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Comment ça marche?

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Lerecensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Merci de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur Sylvie Arnaud

L'inauguration de la station d'épuration



Dans son discours inaugural le Maire remercie ses administrés et les autorités d'avoir répondu présents à son invitation. Il a fait la genèse de ce projet et s'est félicité du choix du Conseil Municipal qui s'est porté sur une nouvelle génération de station d'épuration par filtres plantés de roseaux d'une capacité de 600 équivalents habitants avec possibilités d'extension ; il a remercié au passage les propriétaires des terrains qui ont bien voulu céder les parcelles.



Des remerciements aussi en direction de l'Agence de l'eau, du Conseil départemental pour leurs aides et subventions, ainsi qu'à M. COURTEAU qui a puisé sur sa réserve parlementaire.



Le sénateur COURTEAU a évoqué le problème de l'eau dans le monde, des pollutions, de la destruction de la biodiversité, des mers en danger et a insisté sur la nécessaire protection de l'environnement.



Les explications de M.Courty





Le vin d'honneur organisé par Histoire 2 chefs

Les manifestations communales

Les festivités du 14 juillet 2017



L'apéritif en musique





La remise des médailles de la ville à :

Yves Vallat

René Serris

Michel Bourgès





Le défilé du 14 juillet



Les jeux pour enfants

Les cérémonies du 11 novembre 2017



« En ce jour du 11 novembre, depuis la loi de 2012, nous rendons hommage à l'ensemble des morts pour la France. A ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde, la Nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire »

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées

Le repas des aînés



L'animation est assurée par l'orchestre Lebrun, le repas par le traiteur Arqué d'Ornaisons



Un beau duo : Pierre et Henri



Notre regretté Raymond

Les informations légales

Carte d'identité/passeport/carte grise : désormais démarches à faire uniquement en ligne

Comment faire pour les démarches liées au permis de conduire ?

• Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS.

Si vous ne disposez pas d'accès Internet, les points numériques en préfectures et sous-préfectures sont à votre disposition.

• Pour une première demande de permis de conduire, vous pouvez solliciter votre école de conduite pour qu'elle effectue la démarche pour votre compte si vous le souhaitez

Comment faire pour les démarches liées à l'immatriculation des véhicules ?

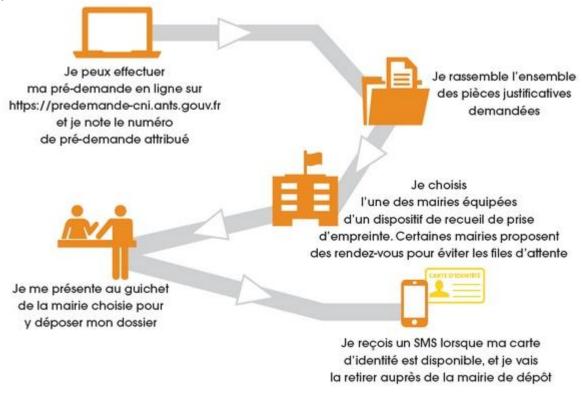
- Connectez-vous gratuitement au <u>site de l'ANTS</u>. Si vous ne disposez pas d'accès Internet, les points numériques en préfectures et sous-préfectures sont à votre disposition.
- Ou bien ayez recours aux services proposés, d'ores et déjà, par les professionnels de l'automobile habilités dans leurs établissements, leurs concessions ou sur Internet. Ils peuvent vous facturer ce service rendu.

Comment faire pour ma demande de carte nationale d'identité et de passeport ?

- Les mairies équipées de dispositifs de recueil vous accueillent ; vous en trouverez la liste sur le site www.ants.gouv.fr
- Vous avez la possibilité de réaliser votre pré-demande en ligne pour gagner du temps et faciliter l'enregistrement de votre demande

Que faire si vous rencontrez une difficulté ?• Recourir aux informations sur Internet (www.demarches.interieur.gouv.fr), foire aux questions (FAQ), tutoriels vidéos, etc.

• Vous faire assister par un médiateur au niveau d'un point numérique en préfectures, et souspréfectures.



Le PACS désormais en Mairie

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous <u>curatelle</u> ou <u>tutelle</u> peut se pacser sous conditions),
- > ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés,
- > ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Convention de PACS:

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention. Elle peut également être rédigée par un notaire.

La convention doit être rédigée en Français et comporter la signature des 2 partenaires.

Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un Pacs.

Elle doit au minimum obligatoirement mentionner la référence à la loi instituant le Pacs : « Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil. »

La convention peut être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune (régime de l'indivision...).

Les partenaires peuvent utiliser ou non une convention-type (formulaire cerfa n° 15726*02) ou la déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02);

Les pièces justificatives à fournir:

Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;

Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Enregistrement et publicité :

Après avoir enregistré le Pacs, l'officier d'état civil ne garde pas de copie de la convention.

Elle est restituée aux partenaires.

L'officier d'état civil transmet ensuite l'information aux services de l'état civil.

Le Pacs figure en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires.

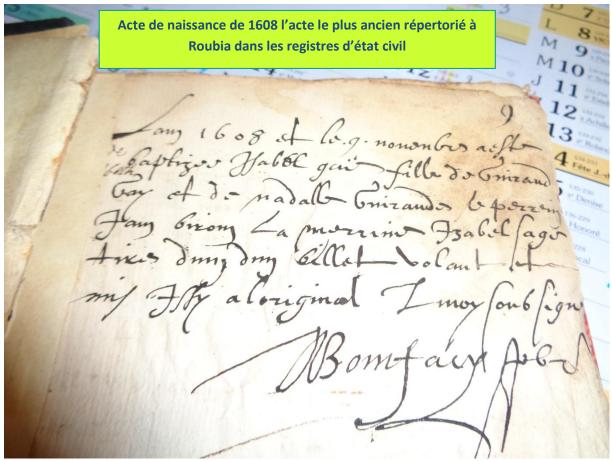
Pour un étranger né à l'étranger, l'information est portée par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

La preuve de l'enregistrement peut être faite par les partenaires :

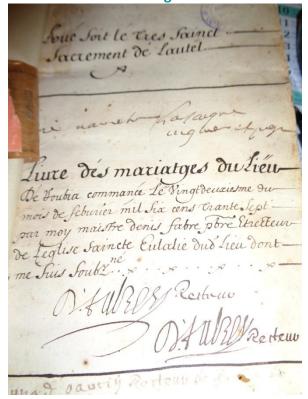
- -au moyen du visa figurant sur leur convention de Pacs,
- -et, 3 jours plus tard, par la production d'un extrait d'acte de naissance,
- -ou, pour le partenaire étranger né à l'étranger, par le document établi par service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

Le Pacs produit ses effets entre les partenaires à la date de son enregistrement.

L'état civil ancien de Roubia



Acte de mariage de 1637



Historique de l'Etat civil français

- Dès le 14e siècle des curés tenaient des registres, qui, à l'époque n'étaient guère que de simples livres de comptes où ils notaient les dons qu'ils percevaient à l'occasion des mariages et des sépultures...
- Au 15e siècle les registres paroissiaux se multiplient. Ils sont alors tenus en vertu de prescriptions ecclésiastiques édictées par certains évêques pour permettre de constater notamment les liens de parenté naturelle ou spirituelle qui pouvaient faire obstacle aux mariages. Ces registres sont apparus d'abord dans les principautés et les Etats situés à la périphérie du royaume de France, et plus spécialement dans l'Ouest. Le plus ancien texte règlementaire de ce genre est l'ordonnance de Henri le Barbu, évêque de Nantes (3 juin 1406) qui prescrivait la tenue d'un registre où seraient inscrits les actes de baptême. Cette initiative fut imitée en Bretagne... (Lucien Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, PUF, 1996)
- 1532 la Bretagne, qui possède des registres, est rattachée à la France.
- *août 1539, l'Ordonnance de Villers-Cotterêts ne fait que généraliser les registres des baptêmes et leur donner un caractère d'état civil. Si cet état civil utilise les curés, c'est qu'ils sont seuls capables d'écrire un acte dans chaque paroisse de France. Certes, il existe bien parfois un notaire ou un sergent royal, mais dans une minorité de paroisses. Article 51 :
- « Aussi sera faict registre en forme de preuve des baptêmes, qui contiendront le temps et l'heure de la nativité, et par l'extrait dudit Registre, se pourra trouver le temps de la majorité ou minorité et sera pleine foy à cette fin.» Cet article est si peu appliqué que 22 départements seulement possèdent des registres entre 1539 et 1579, dont la Bretagne, dans laquelle les évêques avaient devancé le roi... En effet, les curés dépendent de leur évêque, pas du roi...
- 1563 le concile de Trente entend éviter la célébration des mariages entres personnes liées par des parentés spirituelles. Pour ce faire, il a besoin que soient notés les noms des parrains et marraines, aussi il renforce la règlementation civile en faisant obligation aux curés de les inscrire dans un registre. Cette fois l'ordre vient de la hiérarchie catholique, et il est un peu mieux suivi, mais souvent sans double. Or, certains curés n'hésitent pas à prêter les registres hors de la cure... sans qu'il existe une quelconque copie du registre... Il faut attendre 1667 pour que le double soit obligatoire.
- Par la Déclaration de 1698 le Roi enjoint à tous ses sujets de faire baptiser leurs enfants à l'église de leurs paroisses, dans les 24 heures après leur naissance, s'ils n'ont obtenu permission de l'évêque de différer les cérémonies du baptême.
- Code Napoléon, 1807 Article 55 Les déclarations de naissance seront faites, dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu : l'enfant lui sera présenté.

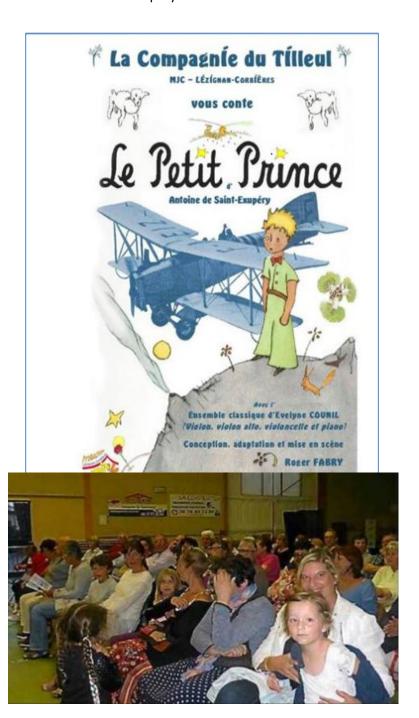


• Code Civil actuel, Article 55 Les déclarations de naissance seront faites dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu.

http://www.odile-halbert.com/wordpress/?p=5841

Les brèves de Fabienne

En ce 1er juillet, la Compagnie du Tilleul, troupe d'art dramatique créée en 1994, dont l'objectif est d'offrir au plus grand nombre, sans prétention mais avec sérieux, le travail et la qualité qu'exige cet art, ce service public, et de développer et vulgariser le théâtre en milieu rural. C'est ainsi qu'elle a acquis au fil des saisons une renommée régionale et fidélisé un public toujours plus nombreux. Sa vocation est de présenter les plus grande pièces du Répertoire nous a proposé sa vision du Petit Prince d'Antoine de Saint Exupéry



L'atelier cuisine ferme ses portes le temps d'un été. Pour cette occasion, les époux de nos

cuisinières ont été conviés pour déguster ce dernier repas c'est à dire une « bouillinade ». Cette recette venue de Perpignan est la version sud-ouest de la fameuse bouillabaisse. Dans la recette de base, il faut 1kg de poissons (rascasse, rondin, rouget, merlan, baudroie,...), 500 g de pommes de terre, 200 g de tomates, 2 oignons, 2 gousses d'ail, 2 cuillères de saindoux, de l'huile d'olive, un bouquet garnis, du piment, du persil et du safran. Pour le reste de la recette : leparfait.fr/recette/bouillinade311 Avis aux gourmands !

Le mardi 4 juillet a eu lieu au gymnase, un spectacle de music-hall avec acrobaties, poésies, sketches comiques, magie et illusion proposé par la troupe « Les Tony » http://www.lestony.fr/#/home







Juste avant les vacances d'été, le vendredi 7 juillet, une voiture a pris feu et a explosé aux abords de l'école. La clôture des riverains ainsi que les arbres ont quelque peu souffert. L'intervention des pompiers a permis de circonscrire l'incendie et d'éviter le pire. Les élèves ont été très effrayés par tous ces bruits et mouvements mais ont été pris en charge avec efficacité par le personnel du SIVOS.



Comme tous les ans courant de l'été, le « vieux » quartier s'est réuni autour d'un repas pour fêter la joie de se retrouver. Cette initiative permet de se connaître, d'accueillir et faire connaissance avec les nouveaux arrivants. Les anciens se rappellent les bons souvenirs et les font partager. Cette année encore une trentaine de participants de tous les âges était au rendez-vous pour ce moment de convivialité.

Le 28 juillet, la troupe des **ShowBize** a fait une halte à Roubia pour présenter son nouveau spectacle. La foule ne s'est pas déplacée en masse mais l'ambiance était là. La troupe se produit régulièrement aux alentours.

Vous pouvez les suivre sur https://www.facebook.com/lesshowbize/



Lundi 14 août, le maintenant traditionnel marché nocturne des producteurs a eu lieu sur la place du cadran solaire. Promenades à dos de poney pour les enfants, dégustations de produits locaux pour les gourmands. On pouvait acheter des olives et produits dérivés, du miel, des pains d'épices, des confitures classiques et plus originales, des escargots, du canard gras, des glaces et biscuits, des produits au lait d'ânesse... Des assiettes gourmandes étaient proposées pour ceux qui avaient un petit creux.

L'association des jardins familiaux, qui est associée à cette manifestation, nous a présenté une grande variété de tomates et piments et avait organisé une tombola.







Le samedi 19 août, le Mercat et les vignerons du village ont organisé leur bar à vins. L'occasion de goûter les différents vins du village et de partager une assiette de tapas pour passer un bon moment en cette chaude soirée d'été et de terminer avec un karaoké endiablé...

L'ouverture de la chasse au gros gibier a eu le lieu le 19 août. Le premier rendez-vous était fixé à 6h du matin à la maison des chasseurs avec l'équipement réglementaire, à savoir gilet et casquette orange ainsi qu'une corne. Pour restaurer tous ces valeureux chasseurs, une grillade a suivi pour clore cette première journée.

Dimanche 27 août, l'association des jardins familiaux a organisé son repas champêtre qui a remporté un franc succès. Près d'une centaine de personnes sont venues se régaler des salades, grillades et desserts concoctés par nos jardiniers semi-amateurs. Le beau temps était de la partie!



La MJC a organisé son Assemblée générale le 28 août, à la salle des chasseurs. Les Projets à venir ont été évoqués.

Rappel du prix des cartes d'adhésions : 15€ pour les adultes, 12€ pour les enfants de 8 à 12 ans et gratuit pour les moins de 8ans.



Des Chinois à Roubia! Début septembre, la renommée du château Pique Perlou dépasse les frontières de l'Hexagone! Un groupe de passionnés venant du bout du monde a fait un arrêt chez Véro et Serge pour découvrir le domaine et déguster les crus du terroir.

« Aujourd'hui, nous avons eu l'honneur de recevoir nos clients et collaborateurs chinois. Dégustation de jus de raisins, de vins, autour d'un bon repas, suivi par la visite de vieilles vignes dans les coteaux du Minervois. Supers moments d'amitié et de partage, signe d'une collaboration qui dure ».







La chasse aux sangliers bat son plein. Après une première sortie où 2 bestioles avaient été chassées, le deuxième week-end de chasse a été encore plus fructueux. 9 spécimens ont été abattus mais la journée ne s'arrête pas là puisqu'il faut ensuite les vider, peler et découper avant que chacun ne reparte avec sa part une fois tirée au sort.

Afin de faciliter l'entretien de la parcelle commune des jardins familiaux, l'association s'est dotée d'une tondeuse auto portée afin que ce travail de nettoyage soit moins fastidieux pour nos jardiniers.

Avec septembre, les rentrées en tout genre sont d'actualité.

Il y a la rentrée scolaire, le 4 qui n'est pas du goût de tous les écoliers mais qui, après quelques instants de découvertes c'est en général bien passée.



Il y a la reprise du volley avec comme date de rentrée officielle celle du 6 septembre malgré que certains avaient triché et commencé un peu avant...

La reprise du club des Cigalous, jeudi 7 septembre aux heures et places habituelles.

Il y a aussi la rentrée sportive pour les personnes qui le souhaitent. Puis il y a aussi la reprise moins physique mais tout aussi intéressante le 15 septembre et ce



Puis il y a aussi la reprise moins physique mais tout aussi intéressante le 15 septembre et ce tous les 15 jours: celle du tarot. 5 Euros la carte annuelle et 3euros l'engagement.

Enfin, la reprise des ateliers culinaires qui, en association avec les Cigalous ont organisé un apéritif dînatoire afin que la rentrée ne soit pas trop difficile...

Les nouvelles ne sont pas toujours faites de bonnes nouvelles.

Début octobre nous avons appris avec stupeur le cambriolage de Lou Mercat. Nous nous sentons protégés dans nos petites communes mais tel n'est pas le cas. Chacun de nous doit être vigilant et rester sur ses gardes. Si des gestes ou agissements étrangers sont vus, ne pas hésiter à les signaler en mairie ou contacter la gendarmerie.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!

https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

AU QUOTIDIEN

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

> Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

> Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiezles plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles

depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Opération tranquillité vacances

Vous pouvez signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur Internet :

• Rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- interdisez l'accès des lieux

Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant

d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez v joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ? Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

Les numéros utiles : Composez le 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705Opposition chéquier : 0 892 68 32 08



Les gourmands (hé oui, une nouvelle recrue est arrivée et c'est un garçon!!) sont de nouveau devant les fourneaux et c'est Monee qui si colle. Elle a concocté une timbale de pâtes aux fruits de mer avec queues d'écrevisses, gambas, moules et seiches.

Bienvenue à Patrick!

Les Cigalous ont profité de ces belles journées automnales pour aller faire une marche les pieds dans l'eau, à la plage. Le covoiturage était de mise et après un pique-nique dans la pinède ils ont terminé leur journée en visitant les salins.

L'atelier de cuisine ne s'arrête plus et cette fois-ci au repas « viva italia ». Au programme fabrication de pâtes fraîches... Le temps que celles-ci sèchent un peu, un chop suey de poulet a été préparé pour les accompagner. Pour la recette, suivez le lien : http://www.marmiton.org/recettes/recette chop-suey-de-poulet 254451.aspx

Sortie annuelle pour les petits écoliers de la maternelle : la cueillette des pommes ! Les voilà partis en bus rejoindre de domaine de Jonction à Puichéric. Sacs et paniers se sont remplis en suivant les conseils de cueillettes donnés. Avant de retourner en classe pour préparer et déguster le butin, les petits élèves sont passés par la station de traitement des pommes où leur ont été expliqué le calibrage et le conditionnement ainsi que la chambre froide pour la conservation.

La MJC a organisé une journée Halloween. De nombreux monstres et sorcières ont fait le déplacement pour partir à la chasse aux bonbons.



Un roubianais à l'honneur

« Hugo Pazos, 15 ans, a honoré la mémoire de nos déportés en participant au 20e Concours national de la Résistance et de la Déportation organisé par le Conseil Général de l'Aude. Le sujet était poignant : « La négation de l'homme dans l'univers concentrationnaire ».

Hugo et ses deux camarades du collège Joseph-Anglade de Lézignan-Corbières, Léo et Lucas ont donc décidé de montrer la barbarie et l'horreur de cet univers à travers la maquette d'un camp de concentration dans laquelle on peut lire des témoignages de victimes ayant connu cette atrocité dans les différents baraquements.

Hugo a travaillé d'arrache-pied dans le garage de ses parents pour mener à bien ce projet.

Cette maquette du camp de concentration de Treblinka est exposée au musée des Mémoires de Carcassonne.

Invités par le conseil départemental de l'Aude de Carcassonne, Hugo, ainsi que 46 lauréats du concours du département de l'Aude ont pu se rendre à Cracovie, en Pologne durant 4 jours pendant lesquels ils ont pu visiter le camp de concentration d'Auschwitz, l'ancienne usine de Schindler et d'autres sites... Ils ont également rendu hommage aux victimes de la barbarie nazie en déposant une gerbe de fleurs sur le mémorial.

Hugo garde un souvenir marquant et émouvant de ce voyage et remercie Mme Chaignon-Trias sa professeur d'histoire-géographie de l'avoir incité à participer à cette aventure inoubliable. » Extrait de l'Indépendant du 11/11/2017



Nouveau mercredi et nouvel, atelier cuisine. Cette fois ci direction la Sicile avec les pâtes aux sardines fraiches et feuilles de fenouil. Ce plat était accompagné de pain au saumon en entrée et poires au pesto de chocolat et noisettes. Que des gourmands...

Les services compétents de Voie Navigable de France ont été alertés par la municipalité et nous sommes en attente de l'enlèvement de ce bateau qui n'a plus de propriétaire. Mais qu'à cela ne tienne ! Rendez-vous est pris pour le mercredi 13 décembre. Après une première visite de repérage lundi, le bateau en péril a été enlevé des eaux du Canal vendredi. Une opération longue. Trois motopompes ont évacué une énorme quantité d'eau pendant une heure pour vider l'intérieur du bateau. Cette opération, bien gérée par une équipe de cinq ouvriers, accompagnés d'un homme-grenouille pour faciliter le travail. Il a sanglé l'arrière du bateau qui a été soulevé délicatement avec une grue géante. Il a dû être remorqué sur 100 mètres.

Une fois stabilisé et prêt à flotter, il a été remorqué par une barque sur une centaine de mètres pour le sortir de sous les platanes et le stationner à un point accessible à la grue qui l'a soulevé et déposé sur la berge sans trop de dégâts. Par la suite, il a été chargé sur un camion et emporté vers sa destination finale, sans doute la destruction.





Comme tous les ans, les Cigalous ont organisé une soirée vin nouveau et châtaignes mais sans...châtaignes !! En effet, la mauvaise saison et les récoltes qui ne sont pas au rendez-vous, ont quand même fait de cette soirée un moment chaleureux où tous se sont retrouvés autour d'un copieux apéritif dînatoire. La bonne humeur était malgré tout au rendez-vous et nous attendons l'année prochaine pour rattraper le temps perdu !

La venue du père de Noel au village



Loto du 1^{er} janvier de la MJC



Les recettes de Cécile

Tatin de pommes de terre au reblochon



<u>Ingrédients</u>: 1 pâte feuilletée, 6 à 8 patates, 8 tranches de pancetta, ½ reblochon fermier, huile d'olive.

Epluchez et lavez les patates, les coupez en rondelles. Les faire cuire dans une casserole d'eau froide pendant 15 min.

Préchauffez le four Th 6 ou 180°.

Dans la pâte feuilletée, découpez 4 cercles légèrement plus grands que vos moules à tartelettes. Tapissez les moules de papier sulfurisé. Huilez les légèrement au pinceau. Dans le fond de chaque moule, déposez 2 tranches de pancetta roulées, recouvrez de 2 tranches de reblochon puis de rondelles de pommes de terre disposées en corolle.

Coiffez chaque moule d'un cercle de pâte en glissant le bord à l'intérieur du moule. Enfournez et laissez cuire 20 min.

Décollez les bords des tatins à l'aide d'un couteau. Renversez délicatement les tatins sur des assiettes et retirez le papier sulfurisé.

Flans de potimarron

Pour 4 pers : 800 g de potimarron, 3 œufs, 20 cl de crème liquide, 1 pincée de piment d'Espelette, 2 c à soupe de graines de sésame, sel , poivre .

Lavez le potimarron, épépinez-le et coupez-le en petit dés. Faites le cuire dans une casserole d'eau bouillante salée pendant 15 min. Préchauffez le four à 160°. Egouttez le potimarron et mixez-le en ajoutant la crème liquide, le piment, sel et poivre. Battez les œufs et incorporez-les au mélange. Versez la préparation dans des ramequins puis parsemez de graines de sésame. Enfournez les flans et Laissez cuire 25 mn.

Dégustez-les tièdes ou froids, en accompagnement d'un poisson blanc par exemple



MAIRIE

16 AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE 11200 ROUBIA 04/68/43/22/77 Fax 04.68.43.34.54

Courriel: mairie.roubia@wanadoo.fr

Site internet: www.roubia.fr

Ouverture tous les jours de 13h30 à 16h (sauf le jeudi)

AGENCE POSTALE (dans les locaux de la Mairie) 04/68/91/18/58

Courriel: agencepostaleroubia@orange.fr

Ouverture tous les jours de 13h30 à 16h30

DECHETTERIE

Ouverture: mardi/mercredi/jeudi/vendredi de 13h30 à 17h30

samedi de 8h30 à 12h-13h à 18h

BIBLIOTHEQUE (derrière la mairie) 04/68/91/80/13

Ouverture le vendredi de 13h30 à 15h30

ECOLE: 04/68/43/26/06

RESTAURANT SCOLAIRE: 04/68/75/16/35

L'ETAT CIVIL

- Décès:
- -André Guiraud le 08/08 /2017
- -Huguette Samitier née Roumegous le 03/10/2017
- -Marie Thérèse Moliner née Grotti le 07/11/2017
- -Raymond Samitier le 06/12/2017
 - Mariage:
- -Michèle Edern et Frédéric Tardy le 09/09/2017
 - Naissance:
- -Océana de Christophe Garcia et Angélique Pappalardo













Les remerciements du Conseil Municipal aux employés communaux

Au fil du Canal...Poubia

Directeur de la publication : Gérard BOUSSIEUX